

30 mai 2016

Vitré Communauté alerte les habitants sur du démarchage abusif.

Vitré Communauté souhaite alerter les habitants sur la présence de sociétés démarchant les particuliers sur le territoire dans le cadre de la remise aux normes des assainissements autonomes.

En effet, sur certaines communes, il est proposé aux particuliers des solutions de réhabilitation de leur dispositif d'assainissement non collectif « clé en mains » mais les contrats soumis aux propriétaires paraissent, d'une part abusifs et, d'autre part, font l'objet de tarifs bien supérieurs aux prix pratiqués habituellement sur le territoire :

→ **Des contrats abusifs car tous les termes ne sont pas respectés :**

- les démarches obligatoires auprès du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ne sont pas réalisées alors qu'elles sont facturées ;
- les subventions en provenance de l'Agence de l'eau, promises par ces contrats, ne peuvent pas être obtenues à ce jour par les particuliers individuellement ;
- le crédit d'impôt annoncé n'est pas non plus à l'ordre du jour. Par contre, des prêts à taux zéro sont possibles pour des travaux concernant des dispositifs d'assainissement individuel ne consommant pas d'énergie, ce qui ne semblerait pas être le cas des systèmes conseillés par ces sociétés.

→ **Les tarifs proposés par ces contrats « tout-en-un » sont beaucoup plus élevés que les prix moyens pratiqués sur le territoire de Vitré Communauté.**

Il est donc nécessaire de rester vigilant face au démarchage à domicile ; il est toujours préférable dans le cadre d'un projet de construction ou de réhabilitation de son assainissement de **contacter en premier lieu le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Vitré Communauté** : le technicien se tient à votre disposition pour vous conseiller, en toute neutralité, sur la nécessité ou non de réhabiliter totalement ou partiellement une installation d'assainissement autonome ; il pourra également estimer l'ordre de grandeur du montant des travaux à réaliser.

Pour rappel, Vitré Communauté réalise chez les particuliers des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome.

Pour cela, les particuliers sont avisés par un courrier de leur mairie annonçant le passage du technicien. Seul le cabinet BEDAR ENVIRONNEMENT de VITRE a été missionné par Vitré Communauté pour la réalisation de ces contrôles.

N'hésitez pas à signaler toute intervention suspecte auprès du service SPANC de Vitré Communauté ou de votre Mairie.

Contact

Sylvain BRETON, Service Public d'Assainissement Non Collectif, s.breton@vitrecommunaute.org
Vitré Communauté - 16 bis Bd des Rochers - 35500 Vitré - 02 99 74 52 61

